

Paris, le 27 février 2020

**Arnaud MALAISÉ**  
**Régis METZGER**  
**Francette POPINEAU**  
Co-Secrétaires généraux

A

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre

Les informations concernant la prévention des risques de contamination liés au virus Covid-19 sont arrivées tardivement dans les écoles et les établissements de la zone C. Lundi prochain, les personnels et les élèves de la zone B seront également de retour de congés. Il est primordial que des informations claires de prévention, aussi bien pour les familles que pour les personnels, soient diffusées sans plus attendre.

Nous avons par ailleurs de nombreuses questions sur les moyens de prévention et la conduite à tenir dans certains cas précis qui appellent des réponses urgentes. Des DASEN diffusent des messages aux écoles invitant les collègues à rester chez eux lorsqu'ils reviennent d'une zone à risque. Ne serait-il pas nécessaire de diffuser un message individuel émanant du ministère à l'ensemble des collègues ? En cas de quarantaine, comment ce congé est-il comptabilisé ?

De même des messages sont diffusés invitant les directrices et directeurs à signaler « sans délai » les élèves revenant d'une zone à risque. Les écoles disposeront-elles d'affiches officielles à apposer à l'entrée des écoles afin que les familles se signalent ? Comment sera assurée la disponibilité des directrices et directeurs dans ce cas ? Comment vérifier les informations collectées auprès des enfants dont on sait que, selon l'âge, elles ne sont pas toutes crédibles ?

En cas de contact avec d'autres personnels ou élèves, quelle est la démarche à suivre pour ces derniers ? Quelles sont les mesures prises par le ministère en termes de mise à disposition de matériel dans les écoles (masque, serviette jetable, gel hydro-alcoolique...) ?

Plus globalement la décision de fermer les écoles permettrait de limiter drastiquement la contagion. A partir de quels critères de propagation de l'épidémie cette décision serait-elle prise ? Comment se déroulerait-elle ? Comment la continuité du service public d'éducation via des moyens dématérialisés est-elle prévue ? Comment sera-t-elle préparée en amont tant pour les enseignant-es que pour les élèves en anticipant les difficultés matérielles ?...

Les questions, tant de prévention que d'anticipation de mesures de fermetures des écoles et établissements scolaires, sont nombreuses.

Pour répondre à cette situation, de premières réunions, au plan national comme localement, devraient se tenir au plus vite pour examiner toutes les hypothèses et construire les réponses à y apporter avec les organisations syndicales des personnels, les services du ministère, les représentants des parents d'élèves et en lien avec le ministère des Solidarités et de la Santé.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

**Pour le Co-secrétariat  
Francette POPINEAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Popineau', with a horizontal line underneath.